

Réunion du mardi 26 mars 2013 à 19 heures

Présents : Mesdames DELFAU, GHILARDI, LAUGIER, NUTILE et TAVERA. Messieurs APARIS, BARDOC, CLEMENT, COTES, DARBELET, PALISSE & PERRIER.

Absents excusés et représentés par une procuration : Mr PIRE à Mr COTES, Mr BOYER à Mr CLEMENT

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Le PV la séance précédente est approuvé.

Comptes de Gestion 2012 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion pour l'exercice 2012 transmis par le Receveur Municipal :

Le Budget principal fait apparaître un excédent de 50 710 € en fonctionnement et 305 100 € en investissement

Le budget de l'eau et de l'assainissement présente un excédent de 86 323 € en fonctionnement et 37 569 € en investissement

Le budget du lotissement présente un déficit global au 31 décembre de 197 303 €. Monsieur le Maire précise que sur le budget 2013 la vente des lots 41 à 46 (compromis ou actes déjà signés) représente une recette de 397 000 € environ. Les dépenses restant à régler (marchés ou honoraires) s'élèvent à 60 000 € environ. Le déficit sera résorbé et le budget pourra être clôturé, l'excédent sera alors intégré au budget de la Commune.

Comptes Administratifs 2012 : Les Comptes Administratifs 2012, établis par le Maire, sont identiques aux Comptes de Gestion.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs pour l'exercice 2012.

Vote des taux d'imposition pour 2013 : Le projet de budget principal 2013 est équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 342 666 €, soit 15% de plus que le produit attendu. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par onze voix pour, deux voix contre et une abstention, décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2013 :

Taxe d'habitation : 9,28%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,32%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,41%

Budgets 2013

Budget principal

Le projet de budget pour l'exercice 2013 s'équilibre à la somme globale de **1 503 417 €**

Section de fonctionnement : 840 632 €

Section d'investissement : 662 785 €

Le Conseil Municipal, par treize voix pour et une voix contre, approuve le budget 2013

Budget service eau et assainissement

Le budget pour l'exercice 2013 pour le service de l'eau et de l'assainissement s'équilibre à la somme globale de **619 023 Euros**

Section de fonctionnement : 355 823 Euros

Section d'investissement : 263 200 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget 2013 pour le service eau et assainissement.

Budget du lotissement

Le projet de budget du lotissement Campchestève pour l'exercice 2013, s'équilibre à la somme globale 2 728 140,67 Euros

Section de fonctionnement : 1 460 418,60 Euros

Section d'investissement : 1 267 722,07 Euros

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget 2013 pour le lotissement Campchestève.

Réforme des rythmes scolaires : Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Le cout d'application de cette réforme est très élevé pour une commune rurale comme Collias, surtout si on souhaite offrir aux enfants des activités sportives, culturelles (musique, théâtre, arts plastiques), voire d'apprentissage, de qualité. Une négociation se fera en intercommunalité.

La mise en place de ces ateliers dans le cadre des activités péri éducatives, nécessite un travail préparatoire assez long. Il est donc nécessaire de prendre du temps pour organiser, recruter les intervenants, suivre ces nouveaux fonctionnements, évaluer.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Conventions d'occupation du domaine public : Le conseil municipal à l'unanimité reconduit pour l'année 2013 les conventions d'occupation du domaine public signées avec :

- ✓ Mr Amat & Mme Beaumel pour 3 205 euros de redevance annuelle
- ✓ Domaine des Cabotines pour 231 Euros de redevance annuelle
- ✓ Bureau des Moniteurs du gardon pour 250 Euros de redevance annuelle

Tarifs horodateur : Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 10 février 2013, un stationnement payant va être instauré sur le parking de l'avenue du Pont. Ce parking sera géré au moyen d'un horodateur. Le stationnement sera payant de 9 heures à 18 heures tous les jours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 15 avril 2013.

Durée de stationnement	TARIFS	
	AVRIL à OCTOBRE	NOVEMBRE à MARS
1/2 H	0,60 €	0,20 €
1 H	1,20 €	0,40 €
2 H	1,80 €	0,90 €
3 H	2,40 €	1,20 €
4 H	3,00 €	1,50 €
5 H	3,60 €	1,80 €
6 H	4,20 €	2,10 €
7 H	4,80 €	2,40 €
8 H	5,40 €	2,70 €
9 H	6,00 €	3,00 €

Afin de leur permettre de stationner, des macarons seront délivrés aux Colliassois, moyennant le paiement de la somme de un Euro, sur présentation de justificatifs (de domicile ou de travail dans une entreprise de Collias), carte grise du véhicule au même nom, pièce d'identité etc. Les vignettes seront disponibles à compter du 15 avril prochain. Le règlement complet est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site mairie-collias.fr. Monsieur le Maire rencontrera les services de la Préfecture le vendredi 29 mars au sujet du problème de stationnement à Collias durant la saison estivale.

Questions diverses :

Logement Communal : Le locataire invoque une insalubrité du logement et bloque le paiement du loyer (le montant des impayés s'élève à ce jour à 5 457 Euros) il a été demandé un devis pour faire établir un audit de ce bâtiment afin d'envisager les améliorations à y apporter. Le bureau d'études ne pouvant pénétrer dans la propriété sans le consentement du locataire, un courrier va être adressé à ce dernier pour lui demander son accord écrit, sans réponse au 10 avril 2013, ce dossier sera remis à notre service juridique. Le conseil municipal accepte de prendre en charge la facture de l'huissier qui a établi un constat.

Saison estivale : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Dewyn débutera son contrat le 2 avril. Les contrats aidés sont signés à présent une durée de un an. Mr Dewyn sera affecté au service technique d'avril à fin août, puis à la surveillance de la cantine scolaire à compter de septembre. Une formation lui sera proposée en cours de contrat.

SICTOMU : Mr Bardoc informe le conseil municipal que le SICTOMU a prévu la pose de quatre colonnes enterrées pour la Commune de Collias. Le conseil municipal donne un accord de principe pour l'implantation Place du marché, les travaux préparatoires étant effectués par les employés municipaux.

La séance est levée à 21 heures